

15 septembre 1976

Résultats de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel  
(Paris 21-22 juin 1976)

Département de l'économie publique. Proposition du 26 août 1976  
(annexe)

Département politique. Co-rapport du 3 septembre 1976 (adhésion)

Département des finances et des douanes. Co-rapport du 31 août  
1976 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

Il est pris note du rapport du département de l'économie publique et les résultats généraux de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel des 21/22 juin 1976 à Paris sont approuvés.

Extrait du procès-verbal:

- EVD 10 pour exécution
- EPD 6 pour connaissance
- FZD 7 " "
- VED 5 " "
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*S. Müller*

Berne, le

Au Conseil fédéral

Pas pour la presse

Distribué

Résultats de la réunion du Conseil  
de l'OCDE au niveau ministériel  
(Paris 21-22 juin 1976)

La réunion ministérielle de cette année a été dominée par les deux grands thèmes des politiques économiques des pays de l'OCDE et des relations économiques internationales, notamment avec les pays en développement. En outre, elle a donné l'occasion aux Ministres d'une part de réaffirmer leur volonté de maintenir un système d'échanges international ouvert et d'autre part d'adopter une "Déclaration sur l'investissement international et les entreprises multinationales", aboutissement de deux années de travail au sein de l'OCDE. La réunion ministérielle de juin 1976 a également été marquée par la présentation, par la délégation américaine, d'une proposition sur le renforcement de la coopération et le lancement de nouveaux travaux sur les relations avec les pays à économie planifiée.

L'intérêt de la réunion ministérielle de cette année s'est traduit par la participation simultanée, au niveau des Chefs

- 2 -

de délégations de presque tous les pays membres, des Ministres de l'Economie et des Finances et des Ministres des Affaires étrangères. L'analyse des résultats de la rencontre, à Porto Rico, les 27 et 28 juin 1976, des Chefs d'Etats et de Gouvernements des 7 grands pays industrialisés occidentaux confirme, de par la similitude des thèmes traités et des conclusions finales, l'importance des questions débattues à Paris moins d'une semaine auparavant.

\* \* \*

Le débat sur les politiques économiques des pays de l'OCDE a revêtu une importance toute particulière cette année. Les économies des pays membres émergent, en effet, de la récession la plus sévère de l'après-guerre avec des taux d'inflation et de chômage anormalement élevés et un appareil de production affecté par la chute marquée de l'investissement durant ces deux dernières années.

La plupart des Ministres ont réaffirmé leur conviction que le rétablissement durable du plein-emploi et le retour à des niveaux normaux d'activité étaient liés à un assainissement de la situation en matière de prix. Dans ce contexte, divers d'entre eux ont mis l'accent sur le caractère essentiel - du point de vue de l'emploi et de la croissance à long terme - de la reprise de l'investissement. Le Conseiller fédéral Brugger a notamment souligné que celle-ci suppose toutefois l'existence de conditions monétaires et budgétaires appropriées et une certaine retenue serait à cet égard nécessaire de la part des Gouvernements membres.

Au terme de leur discussion les Ministres sont convenus d'une stratégie par laquelle leurs Gouvernements orienteront leurs

politiques de manière à assurer la stabilité des prix et le plein-emploi grâce à une croissance économique modérée mais durable. Au niveau des politiques nationales, cela suppose notamment que les mesures de stimulation ou de contrôle de la demande soient formulées en tenant compte de la nécessité de suivre à moyen terme des politiques de caractère plus constant et plus prévisible. Cela suppose également que ces politiques devraient être orientées de manière à favoriser l'investissement, à encourager à moyen terme le développement de l'épargne et à freiner l'augmentation des dépenses publiques. Il a toutefois été relevé, qu'étant donné l'interaction des politiques intérieures, des taux d'inflation et des taux de change, la persistance d'une inflation beaucoup plus forte dans certains pays que dans d'autres pourrait avoir des effets négatifs sur la croissance, les échanges et la stabilité monétaire internationale et qu'il est essentiel, à cette fin, que les pays se consultent et collaborent étroitement au plan international, en particulier au sein de l'OCDE.

Sur le plan des relations économiques extérieures les Ministres ont, en renouvelant une seconde fois la Déclaration commerciale de mai 1974 dont l'objectif est d'éviter les restrictions aux échanges et une prolifération des mesures d'aide à l'exportation, réaffirmé leur volonté de maintenir le caractère libéral et ouvert du système commercial international. La délégation suisse, en souscrivant au renouvellement de cette Déclaration, a souligné l'importance qu'elle attribuait à l'élimination des mesures de stimulation artificielle des exportations qui peuvent conduire à des distorsions de concurrence aussi importantes que des mesures protectionnistes à l'importation, à la coopération internationale en matière de politiques de taux de change et à une rapide mise en vigueur

du Fonds de soutien financier de l'OCDE que la Suisse a déjà ratifié.

L'adoption par tous les pays membres, à l'exception de la Turquie, d'une "Déclaration sur l'investissement international et les entreprises multinationales"<sup>1)</sup> constitue la reconnaissance d'un effort nécessaire de coopération dans un domaine qui, à la différence des questions monétaires et commerciales, ne faisait pas jusqu'ici l'objet d'une coopération internationale correspondant à son importance. Plusieurs délégations - au nombre desquelles la délégation suisse - ont en particulier souligné le rôle de l'investissement international dans l'intensification de la division internationale du travail par le biais d'un transfert de ressources financières et de connaissances techniques. Les Ministres sont convenus que des efforts devraient être poursuivis dans ce domaine afin d'explorer les possibilités d'étendre, au niveau international, l'application des principes définis au sein de l'OCDE.

Le débat sur les relations économiques internationales, notamment avec les pays en développement a été fortement marqué par le prochain passage de la Conférence sur la Coopération économique internationale (CCEI) de la phase analytique de ses travaux à la phase de l'élaboration de solutions concrètes. Deux points ressortent de manière évidente du débat et du communiqué final auxquels ont souscrit les Ministres. Le premier réside dans la conviction des Gouvernements membres de l'OCDE que la CCEI représente, sous son double aspect politique et économique, un des développements les plus importants de l'après-guerre dans les relations entre les membres de la Communauté internationale. Cette Conférence donne en

---

1) dont le texte figure en annexe à notre proposition du 8.6.1976

- 5 -

effet, ainsi que l'a relevé le Conseiller fédéral Graber dans son intervention, l'occasion de réexaminer globalement les relations économiques internationales sans remettre en cause les fondements de l'économie de marché mais en acceptant les aménagements nécessaires pour réaliser, par une coopération avec les pays en développement, un meilleur équilibre propre à diminuer la vulnérabilité de chacun. Dans cette optique les Ministres ont reconnu que des mesures étaient nécessaires pour donner aux pays en développement des chances plus grandes dans les domaines des échanges, de l'investissement et de la technologie et afin d'appuyer les efforts entrepris par ces pays eux-mêmes. Ils ont particulièrement souligné la nécessité d'accroître l'aide au développement assortie de conditions libérales, notamment en faveur des pays les plus déshérités. En rappelant leur volonté, déjà exprimée en 1975 de poursuivre le dialogue avec les pays en développement dans toutes les enceintes appropriées les Ministres ont, en outre, tenu à réaffirmer, étant donné l'importance des objectifs de la Conférence, la nécessité d'une collaboration étroite entre les pays industrialisés. Ce point a été défendu avec particulièrement de vigueur par le Secrétaire d'Etat américain qui a demandé à ce que le Secrétaire général de l'OCDE présente au Comité exécutif en session spéciale (CES) des recommandations à cet effet.

M. Kissinger a d'autre part annoncé l'intention de son Gouvernement de proposer au CES l'adoption d'un programme de travail systématique visant à développer des objectifs et approches communes quant aux relations économiques entre pays de l'OCDE et pays à économie planifiée.

\* \* \*

- 6 -

Les résultats de la réunion ministérielle de l'OCDE de 1976 correspondent, dans leurs aspects majeurs, aux options en faveur desquelles s'est prononcée la délégation suisse. En dépit d'une diversité, marquée dans certains cas, de situations économiques et d'intérêts politiques parfois différents, le degré du consensus atteint par les Ministres sur les grandes questions soumises à leur examen a été élevé. Cela constitue un élément d'importance pour la mise en oeuvre de politiques économiques et monétaires propres à assurer une consolidation de la reprise et, à plus long terme, l'élimination du sous-emploi sans que ces objectifs soient remis en cause par une résurgence de l'inflation. Un consensus au sein des pays industrialisés sur les grandes lignes de leur position dans le secteur de la coopération au développement représente également un élément essentiel pour la poursuite du dialogue avec les pays en développement.

\* \* \*

Nous vous

P r o p o s o n s

de prendre note du présent rapport et d'approuver les résultats généraux de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel des 21/22 juin 1976 à Paris.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

sig. Brugger

- Annexes : - Déclarations de la Délégation suisse 1976  
 - Communiqué de la réunion ministérielle

Extrait du procès-verbal à :

- Département politique fédéral (6) (Zustimmung)
- Département fédéral des finances et des douanes (9) (Zustimmung)
- Département fédéral des transports et communications et de l'énergie (3) (Zustimmung)
- Département fédéral de l'économie publique (10) (Zustimmung)

hat der Bundesrat

Beschlossen:

Die der Viehsatzverordnung vom 11. Oktober 1962 wird die Änderung auf 19. September 1976 zugestimmt.

Erteilt  
 die Leitung

- Erteilt an:
- 1. (S, Ab, Er, Sa) zum Vollzug
  - 2. (S, Ab, Er, Sa, VetA 2) zum Vollzug
  - 3. (S, JA 2) zur Kenntnis

Für getrauen Auszug,  
 der Protokollführer:

*Schwarz*